



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

personnes âgées

Question écrite n° 127366

Texte de la question

M. Philippe Vitel attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la cohésion sociale sur la question de la prévention de la dépendance. Aujourd'hui, notre pays connaît des évolutions démographiques sans précédent qui nous obligent à repenser notre regard sur le vieillissement et notre modèle de prise en charge pour les prochaines années. Conscient de la nécessaire évolution des consciences et des pratiques en la matière, le Président de la République a lancé un débat national sur la dépendance afin de définir les grands axes d'une réforme permettant un mode de financement durable et équitable de la dépendance. Au mois de janvier 2011, quatre groupes de travail ont ainsi été chargés d'établir un état des lieux et de formuler des propositions. Parallèlement, des débats interrégionaux et interdépartementaux ont été organisés à travers toute la France. Leur grand succès montre l'intérêt de nos concitoyens et leur volonté de participer à la réflexion collective. Si cette réforme n'a pu, en raison d'un contexte économique particulièrement fragile, être menée à bien dès cette année comme initialement prévu, ce projet reste, bien évidemment, parmi les priorités premières du Gouvernement. Néanmoins, ces débats et consultations ont d'ores et déjà permis de mettre en évidence plusieurs principes, notamment quant au lien étroit entre l'acceptation du vieillissement comme un élément positif et l'amélioration de la prise en charge de la perte d'autonomie des personnes âgées, ou encore l'importance du lien social pour bien vieillir et prévenir la perte d'autonomie. Ainsi, il semble primordial de prévenir la dépendance par des actions sociales, en particulier en encourageant toutes les formes de solidarité et de liens entre générations. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer les actions sociales qui seront initiées en vue de prévenir la dépendance, en particulier en encourageant toutes les formes de solidarité et de liens entre générations.

Texte de la réponse

Les débats sur la dépendance ont en effet fait apparaître qu'il était crucial de développer les efforts en faveur de la prévention de la perte d'autonomie. La suppression du groupe iso-ressources (GIR 4), par exemple, irait à l'encontre de ces constats car elle induirait un alourdissement plus rapide de la dépendance. C'est la raison pour laquelle cette piste a été abandonnée. En outre, les débats ont souligné la nécessité de définir un cadre stratégique national pour mieux coordonner et cibler les actions de prévention aujourd'hui conduites par une multiplicité d'acteurs. C'est la raison pour laquelle la ministre a annoncé le 3 février 2012 la création d'un comité national interministériel chargé de la prévention. Il réunira l'ensemble des acteurs de la prévention au plan national et sera présidé par le professeur Aquino qui travaille de longue date sur les sujets relatifs à la prévention. L'installation de ce comité et l'annonce de ses axes de travail interviendra prochainement.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Vitel](#)

Circonscription : Var (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 127366

Rubrique : Politique sociale

Ministère interrogé : Solidarités et cohésion sociale

Ministère attributaire : Solidarités et cohésion sociale

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 31 janvier 2012, page 921

Réponse publiée le : 24 avril 2012, page 3185